

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ENTRE PROFESSIONNELS

Version MAI 2025

Article 1 - Généralités

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») s'appliquent aux ventes de vélos cargo avec ou sans cellule, de pièces détachées, d'accessoires et de services (ci-après le « Contrat ») par KLEUSTER (ci-après le « Vendeur ») à tout client professionnel (ci-après l'« Acquéreur »). Elles annulent et remplacent toutes conditions générales de vente antérieures et toutes conditions d'achat figurant sur ses documents commerciaux.

Elles ont pour objet de fournir toutes les informations légales concernant les conditions et modalités selon lesquelles KLEUSTER propose la vente de ses produits uniquement à travers son réseau de distribution et/ou hors établissement.

Toute dérogation aux présentes CGV devra faire l'objet d'un accord préalable et écrit entre le Vendeur et l'Acquéreur.

Toute commande de vélo émise par l'acquéreur entraîne l'application exclusive des CGV, l'Acquéreur renonçant expressément à ses conditions générales d'achat.

Article 2 – Acquéreur

L'Acquéreur atteste être une entité morale professionnelle disposant de la capacité juridique nécessaire pour accepter les présentes conditions générales de vente et passer une commande via notre réseau de distribution et/ou hors établissement. Il lui est interdit d'effectuer des achats dans le but de revendre les produits commandés sauf si l'Acquéreur est un distributeur reconnu par le Vendeur.

Article 3 – Produits

3.1 Les produits exposés ou présentés sont disponibles dans la mesure des stocks disponibles. Il peut donc arriver qu'un produit ne soit disponible que temporairement, le temps de réapprovisionner notre stock. Chaque produit est accompagné d'une présentation établie par KLEUSTER de manière aussi objective que possible afin de répondre au mieux aux besoins d'information de l'Acquéreur.

Les offres commerciales et tarifs édités par KLEUSTER, les modèles exposés, les accessoires, les services ainsi que les caractéristiques et informations données dans nos documents et sur notre site Internet www.kleuster.com sont non contractuels et n'ont qu'une valeur indicative.

3.2 Ce vélo fonctionnant avec une chaîne de traction électrique, toute intervention sur le vélo, y compris son dépannage, nécessite des habilitations particulières et obligatoires, le port d'un équipement de protection individuel particulier et la consignation du vélo.

Il est impératif de respecter les messages d'avertissement présents dans le vélo notamment les étiquettes ainsi que les consignes mentionnées dans le manuel de bord. Elles doivent être respectées par l'utilisateur sous sa propre responsabilité.

Le chauffeur de ce vélo, et tous tiers pouvant être en contact avec ce vélo, doivent être informés de ces caractéristiques et des consignes de sécurité associées.

Des habilitations électriques, formations, rappels à la sécurité sont indispensables pour intervenir sur le vélo. Par ailleurs, la conformité de l'installation électrique utilisée pour la recharge du vélo relève de la responsabilité de l'Acquéreur. Le Vendeur ne saurait être tenu responsable de toute carence de l'Acquéreur à mettre en place ces formations, délivrances d'habilitations spécifiques, et conformité des installations requises par la réglementation en vigueur.

Article 4 – Commande

Toute commande, sous quelque forme que ce soit (bon de commande, e-mail, validation devis ...) reçue par le Vendeur engage irrévocablement l'Acquéreur, dès son acceptation par le Vendeur.

Toute commande pourra faire l'objet du versement d'un acompte égal à 10% (dix pour cent) au moins du prix TTC du vélo. Tout acompte versé, ou dont le versement est exigible, est acquis de droit au Vendeur.

Aucune annulation de commande n'est possible sans l'accord préalable écrit du Vendeur. Dans l'hypothèse où l'annulation est acceptée par le Vendeur, il conservera l'acompte à titre de dédit.

Les affaires traitées par nos représentants, nos distributeurs ou tout autre intermédiaire d'affaires ne nous engagent qu'après confirmation écrite de KLEUSTER, tout en précisant que le bénéfice de la commande est strictement personnel à l'Acquéreur et ne pourra en aucun cas être cédé sauf accord express de KLEUSTER.

Le Constructeur pouvant apporter à sa production toutes modifications qu'il jugerait opportunes, le Vendeur ne sera pas tenu d'apporter ces modifications aux vélos précédemment livrés ou en commande.

Article 5 – Transport et délai de livraison

L'Acquéreur doit contrôler la conformité des produits au moment de la livraison. En cas d'avarie, de manquant, ou de détérioration des marchandises, et sans préjudice des dispositions qu'il doit prendre vis-à-vis du transporteur en application des dispositions de l'article L.133-3 du Code de commerce Français, l'Acquéreur doit émettre par écrit des réserves complètes et aussi précises que possible quant à la conformité des produits livrés. Ces réserves doivent préciser l'objet de la réclamation et le nombre exact de colis manquants ou détériorés. Elles doivent être apposées sur le bon de livraison, contresigné par le transporteur ou son préposé, et être confirmées par lettre recommandée au transporteur dans les trois (3) jours ouvrables qui suivent celui de la réception, avec copie dans le même délai aux services compétents du Vendeur.

A défaut de respecter ces formes et délais, aucun dédommagement, même partiel, de l'Acquéreur ne sera accepté.

Aucun retour de marchandises ne sera accepté sans l'accord préalable et exprès du Vendeur. Sauf précision contraire, l'Acquéreur supporte les frais de retour. Le Vendeur se réserve toujours le choix du transporteur.

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif. Les retards de livraison ne constituent, en aucun cas, une cause d'annulation du Contrat. Ils ne peuvent donner lieu à des pénalités de retard ou à des dommages et intérêts. Le transfert des risques de perte et de détérioration sur les produits vendus par le Vendeur sera réalisé dès leur livraison chez l'Acquéreur. Il s'engage, en conséquence, à souscrire à ses frais tout contrat d'assurance garantissant et couvrant les risques de destruction, perte ou vol de nos produits jusqu'au paiement intégral de leur prix.

Aucune modification d'adresse de livraison ne sera acceptée après réception de la commande par le Vendeur sauf accord préalable et exprès de celui-ci.

Article 6 – Prix

6.1 Les vélos KLEUSTER (Freegônes et 350), accessoires, équipements, services, prestations et pièces de rechange sont facturés suivant le prix transmis par KLEUSTER à la date de facturation, majoré au taux de TVA en vigueur et des frais de transport, et minoré des remises acquises et chiffrées à la date d'émission de la facture. Dans l'hypothèse où l'Acquéreur et le Vendeur sont convenus d'un autre lieu de livraison, les frais de transport et de convoyage et les emballages, s'il y a lieu, sont à la charge de l'Acquéreur.

6.2 Le prix des « produits distribués par KLEUSTER » est annoncé par devis. Il pourra être modifié par KLEUSTER en fonction de la durée de validité du devis indiqué sur le devis lui-même à référence et quantité égales ou en cas de modification des taux de change, des droits d'entrée et taxes diverses.

Le tarif du Vendeur indique, gamme par gamme, le prix de base de facturation.

Le prix de base de facturation est susceptible d'être révisé en cours d'année. Le Vendeur s'engage à en informer l'Acquéreur en temps utile. Les prix du Vendeur s'entendent hors T.V.A., et sont assujettis à la T.V.A. Le taux applicable est indiqué sur la facture correspondante.

Article 7 – Conditions de paiement

Seules les conditions de paiement indiquées sur nos offres de prix ou accusés de réception, sont valables. Les prix définitifs sont, pour tous les produits livrables, les prix figurant sur la dénommée commande (les prix s'entendent pour facturation au cours du jour de la commande). A défaut de convention contraire expresse, les prix s'entendent nets sans escompte, hors taxes, départ usine, les taxes étant facturées en sus au tarif en vigueur suivant les dispositions légales du pays concerné. Le paiement est réputé effectué lorsqu'il est réalisé dans son intégralité à la date prévue sur la facture.

La non-acceptation par l'Acquéreur d'un effet de commerce dans le délai maximum de trente (30) jours de la date de facture, justifie l'émission d'une traite par notre société. Le non-paiement d'une échéance, le refus d'acceptation d'une traite ou le non-respect d'une seule échéance d'un protocole ou d'un moratoire entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, la déchéance du terme pour toutes commandes exécutées et non réglées et la suspension de l'exécution et la résolution des commandes en cours.

En cas de retard de paiement, il sera appliqué, à titre de clause pénale sur les sommes dues et à compter de la date d'échéance non respectée, des agios à un taux supérieur de cinq (5) points au taux de base bancaire depuis la date à laquelle le paiement devait intervenir, jusqu'à celle du paiement effectif. Ces pénalités seront dues de plein droit et sans mise en demeure préalable. Elles seront calculées sur la base de 2 fois le taux légal. Nos marchandises, même livrées, restent notre propriété jusqu'à complet règlement tel que stipulé à l'article ci-dessous intitulé : « Réserve de propriété ». Faute de paiement par l'Acquéreur au terme convenu, la vente se trouve résolue de plein droit sans qu'il soit besoin de sommation de payer préalable, l'assignation en résolution en tenant lieu.

La société KLEUSTER prévoit une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement qui s'ajoute aux pénalités de retard facturées au débiteur. Son montant a été fixé forfaitairement à 40 €. Cette indemnité est exigible de plein droit, c'est-à-dire sans qu'un rappel soit nécessaire.

*IOT : « INTERNET OF THINGS », système de connectivité du Freegônes

** : si techniquement applicable au véhicule

Article 8 – Vente financée en LLD, LOA ou Crédit-Bail

L'Acquéreur a la possibilité de financer son acquisition par le biais de différentes options de financement proposées par un établissement de crédit, à savoir la Location Longue Durée (LLD), la Location avec Option d'Achat (LOA) ou le Crédit-Bail. Les conditions de financement de chaque option sont détaillées dans le contrat de location signé par l'Acquéreur qui précise également les conditions de restitution du vélo cargo en fin de contrat.

En cas d'achat à crédit n'entrant pas dans le champ d'application des dispositions du Code de la Consommation, le contrat s'applique dès l'acceptation du bon de commande par l'Acquéreur. Il est d'ores et déjà convenu que, nonobstant toute autre sûreté, le Vendeur transfère de plein droit, et sans formalité, à l'organisme prêteur, qui lui paiera tout ou partie du prix du vélo, le bénéficiaire de la clause de réserve de propriété et le subroge en tous ses droits de ce chef.

Article 9 – Livraison

La livraison est réputée effectuée dès lors que le vélo objet de la commande est mis à disposition de l'Acquéreur dans les locaux du Vendeur ou dans tout autre lieu convenu dans la commande.

Tout Acquéreur prévenu de la mise à disposition du vélo commandé doit en prendre livraison dans les 5 jours. Passé ce délai, le Vendeur se réserve le droit de facturer des frais de garage à hauteur de trente (30) euros par jour de retard, à moins qu'il ne soit disposé du vélo en faveur d'un autre acquéreur auquel cas la livraison sera reportée à une date ultérieure selon les possibilités.

Article 10 – Garanties

10.1 – Principes généraux

Tout vélo cargo neuf accompagné du plan d'entretien :

- Est couvert par la garantie légale des vices cachés prévue par les articles 1641 et suivants du Code Civil.
- Bénéficie d'une garantie contractuelle d'une durée de deux (2) ans et dix milles (10'000) km, au premier terme atteint, à compter de la date de la première facture constructeur.
- Dans le cas où le vélo est mis à disposition chez un concessionnaire agréé, le vélo bénéficie d'un délai de garantie supplémentaire jusqu'à sa vente au client final. Cette garantie supplémentaire est limitée à six (6) mois.
- Cette garantie concerne la fourniture, le remplacement ou la réparation gratuite des pièces ainsi que la main d'œuvre en atelier agréé KLEUSTER.
- La garantie pièce de rechange constructeur est de six (6) mois à date de facturation de l'entretien ou de la réparation (effectué par un réparateur agréé KLEUSTER).

L'application de la garantie contractuelle est subordonnée :

- Au strict respect des préconisations d'utilisation et d'entretien du vélo.
- À la réalisation de toutes les opérations mentionnées dans le plan d'entretien du vélo.
- Au fait que l'Acquéreur donne accès aux données contenues dans les boîtiers électroniques du vélo ainsi qu'à toute information

10.2 – Conditions

Les conditions suivantes s'appliquent :

- Sont exclus de notre garantie, les dommages énumérés ci-après ainsi que leurs conséquences :
 - Les détériorations ou désordres résultant du vieillissement, de l'usure normale provoquée par l'usage, d'une mauvaise utilisation (ex : entretien et charge des batteries) notamment par usage négligent, imprudent, abusif ou anormal, les bris des accessoires, matière plastique, caoutchouc etc...
 - Les modifications, réparations, installations et mises en place mêmes partielles effectuées qui n'auraient pas été préalablement validées par KLEUSTER,
 - Les interventions réalisées en dehors d'ateliers ou d'intervenants agréés KLEUSTER (liste fournie sur demande),
 - Les conséquences d'un accident ou sinistre tel que notamment explosion, incendie, incidents climatiques (tempête, foudre, gel, inondation, cyclones, ...) émeute, vol...
 - Les pièces exclues de la garantie ou soumises à une garantie spécifique sont décrites ci-après. La garantie exclue de fait les dépannages, remorquages, expéditions, pertes d'exploitations et autres frais annexes.

Cette garantie est valable auprès du réseau professionnel de distributeurs dûment agréés par KLEUSTER. La signature du propriétaire et/ou locataire atteste qu'il reconnaît et accepte les clauses du présent contrat.

10.3 – Utilisation et entretien

Le plan d'entretien présente les révisions, les entretiens et les contrôles recommandés par KLEUSTER. Le respect du plan d'entretien est obligatoire pour bénéficier des conditions de garantie. Le propriétaire du vélo doit donc avoir la capacité de justifier la réalisation des opérations d'entretien réalisées sur le vélo.

Les fréquences de révision peuvent être sévériées selon l'usage des vélos.

*IOT : « INTERNET OF THINGS », système de connectivité du Freegônes

** : si techniquement applicable au véhicule

Le carnet d'entretien ou justificatifs de la réalisation des entretiens (conformément au plan de maintenance) doit être présenté à tout distributeur KLEUSTER agréé pour toute opération d'entretien ou de demande d'application de la garantie.

Les éléments tel que les moteurs, le bac de batterie (Freegônes) ou batterie (KLEUSTER 350), le système IOT* (Freegônes) ainsi que le métier sont traçables et rattachés au vélo.

10.4 – Intervention sous garantie

Toute intervention sous garantie, ne donne pas lieu à l'extension de garantie du vélo.

10.5 – Exclusion de la garantie

Sont exclus de la garantie constructeur :

- Pièces d'usure : Courroies** – Plaquettes – Disque (usure, aspect, déformation) – Pneumatique - Piles de télécommande** – Amortisseurs/Suspensions – Selle – Poignées – Guidons – Joints de porte pour les métiers
- Pièces fonctionnelles : Câbles – Ampoules – Fusibles - Garnitures et tissus – Flexibles - Relais de commandes électriques et actionneurs - Eclairage métier - Charnières et serrures
- Corrosion due à l'utilisation dans des espaces extrêmes
- Réglages de câbles, de phares, de géométrie
- Tous les liquides et huiles
- Tous les frais d'entretien.

10.6 – Cession du vélo

Dans le cas d'une cession du vélo, le nouveau propriétaire doit s'identifier auprès de la société KLEUSTER.

Si ces conditions sont respectées, la garantie constructeur du vélo s'applique.

Article 11 – Réserve de propriété

Le ou les produits vendus demeurent la propriété du Vendeur jusqu'au paiement intégral de leur prix. La vente des vélos, équipements et /ou de nos accessoires, des prestations résultant d'une commande d'une ou de plusieurs unités est établie sous forme de vente à terme emportant le transfert de propriété lors du paiement du solde de l'ensemble de ladite commande, y compris en cas de livraison et de paiement partiel. Faute de paiement par l'Acquéreur au terme convenu, la vente se trouve résolu de plein droit sans qu'il soit besoin de sommation de payer préalable. Les éventuels frais de démontage, débranchement, manutention et de rapatriement seront à la charge du débiteur.

Les risques de perte et de détérioration des vélos sont transférés de plein droit à l'Acquéreur dès la livraison des vélos. L'Acquéreur s'oblige en conséquence à faire assurer, à ses frais, les vélos commandés, au profit du Vendeur, jusqu'au complet transfert de propriété.

Article 12 – Responsabilité

La garantie du Vendeur se limite à la fourniture de produits conformes à leurs spécifications, leurs caractéristiques et descriptions telles que portées dans leurs fiches techniques, notices, instructions et modes d'emploi.

L'absence de réserves à la réception éteint toute réclamation pour défaut apparent.

Tout vice caché devra être notifié au Vendeur dans un délai de cinq (5) jours à compter de sa découverte.

En cas de non-conformité à la commande ou de défaut de la marchandise, l'Acquéreur doit informer, sans délai, le Vendeur afin de lui permettre de procéder aux vérifications ou à un examen contradictoire.

Dans tous les cas, le Vendeur sera tenu, à son choix, soit de remplacer soit de rembourser la marchandise non-conforme ou défectueuse à l'exclusion de toute autre responsabilité ou indemnité à quelque titre que ce soit.

Aucune réclamation ne sera recevable en cas d'utilisation non appropriée ou selon des conditions que le Vendeur n'aurait pas expressément autorisées.

Le Vendeur ne sera, en aucun cas, responsable des dommages indirects ou accessoires quels qu'ils soient, subis par l'Acquéreur ou toute autre personne.

Article 13 – Propriété intellectuelle

Tous les outils, méthodes, œuvres, logiciels, algorithmes, savoir-faire, inventions brevetables, brevets, ou autres éléments susceptibles d'appropriation intellectuelle sont la propriété exclusive des fabricants et sont réservés à l'utilisation propre de ces sociétés. En conséquence, ils ne peuvent être ni reproduits, ni exploités sans l'autorisation préalable de celles-ci.

Article 14 – Exposition et concours

L'Acquéreur s'interdit de faire figurer directement ou indirectement par l'intermédiaire de tierce partie, tout vélo distribué dans des expositions, courses ou concours, sauf autorisations spéciales écrite du Vendeur.

*IOT : « INTERNET OF THINGS », système de connectivité du Freegônes

** : si techniquement applicable au véhicule

Il s'interdit également de faire toute publicité systématique concernant les raids, records ou performances ayant pour but de mettre en relief la consommation ou la qualité des vélos distribués. Une inobservation des engagements précédents donnerait droits à allocation de dommages et intérêts au profit du Vendeur.

Article 15 – Force majeure ou cas fortuit

Le Vendeur et l'Acquéreur ne pourront être tenus pour responsables de l'inexécution, totale ou partielle, de leurs obligations résultant des CGV si une telle inexécution résulte d'événements de force majeure tels que notamment grèves, guerre, émeutes, incendies, explosions etc...

La partie empêchée d'exécuter les obligations résultant des CGV par un tel événement avertira sans délai l'autre partie, en lui indiquant la nature et la durée probable de l'événement ayant pour conséquence la suspension des effets de la commande.

Si l'exécution de la commande est retardée de plus de quatre-vingt-dix (90) jours, le Vendeur et l'Acquéreur auront le droit d'annuler la commande sans engager leur responsabilité.

Article 16 – Droit applicable

Tout litige auquel pourrait donner lieu la formation et l'exécution des présentes CGV ou qui en serait la suite ou la conséquence, sera, de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce du lieu du siège social du Vendeur. Les présentes CGV sont soumises au droit français.

En cas de difficulté ou de réclamation à l'occasion d'une commande, l'Acquéreur peut s'adresser au Vendeur pour trouver une solution amiable.

Article 17 – Système télématiques**

Au cas où le vélo vendu est équipé de systèmes télématiques, un accord spécifique, appelé Accord de Gestion des Données, est signé par l'Acquéreur.

L'Acquéreur est informé que des données extraites via les systèmes télématiques permettent au Constructeur de traiter ces données pour les besoins de ses activités et notamment des finalités de recherche & développement des produits et services, en vue par exemple, de l'amélioration de la qualité, de l'accidentologie, de la garantie, du suivi des obligations réglementaires, du marketing et de la maintenance proactive.

Le Constructeur, appartenant à un groupe international, est susceptible de transférer les données au sein du groupe pour des finalités notamment techniques et informatiques.

L'Acquéreur fera son affaire personnelle, préalablement à l'utilisation du vélo, de prévenir ses chauffeurs de l'existence de ces systèmes et d'obtenir leur consentement conformément à la loi applicable. Le Constructeur aura accès aux données personnelles des chauffeurs.

Pour des raisons exclusives de fonctionnement technique, la donnée GPS est nécessairement captée lors d'une demande d'intervention en ligne auprès de notre service après-vente.

Le Constructeur s'engage à ne pas transmettre les données extraites via les systèmes télématiques en dehors de son réseau commercial sans l'accord l'Acquéreur, sauf dans les cas où il y serait légalement tenu.

En cas de revente ou de mise à disposition du vélo à un tiers, l'Acquéreur s'engage à faire connaître les dispositions du présent article, à tout nouveau propriétaire ou utilisateur.

L'Acquéreur certifie avoir bien pris connaissance préalablement à la formation de la commande des caractéristiques du vélo, du prix et de ses composantes, du délai de livraison, des coordonnées postales, téléphoniques et électroniques du vendeur, de l'existence et des modalités de mise en œuvre des garanties et autres conditions contractuelles. La présente commande est passée et acceptée aux conditions générales et particulières convenues dans le présent document, dont l'Acquéreur déclare avoir pris connaissance et qu'il s'engage à respecter dans l'avenir.

Le :

A :

Signature et cachet de l'Acquéreur

*IOT : « INTERNET OF THINGS », système de connectivité du Freegônes

** : si techniquement applicable au véhicule

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE KLEUSTER

RESPONSABLE DE TRAITEMENT

Les données à caractère personnel collectées par KLEUSTER sont traitées par la société FINALAIN (holding du Groupe Jean Lain), société par action simplifiée au capital social de 19.918.206 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Chambéry sous le numéro 822 650 206, dont le siège social est 158 Rue des Epinettes - Zone Industrielle des Landiers Ouest 73290 La Motte-Servolex.

Téléphone : 04 79 68 33 33

Coordonnées du Délégué à la protection des données : dpo@jeanlain.com

FINALITÉS DU TRAITEMENT

Vos données recueillies via nos différents moyens (contact, prise de rendez-vous, création de compte, offre, commande, OR...) sont collectées et traitées par le groupe FINALAIN afin de pouvoir répondre et traiter votre demande. L'ensemble des données demandées sont obligatoires afin de pouvoir répondre à votre demande. A défaut nous ne serons pas en mesure de vous recontacter pour vous apporter une réponse.

Vos données pourront être utilisées, suite à la prise de votre consentement, par l'ensemble des entités juridiques du groupe FINALAIN, pour vous adresser des offres sur nos produits et services. Une fois vos données collectées, celles-ci pourront être utilisées dans un intérêt légitime de réalisation d'études et statistiques internes, sous réserve de votre droit d'opposition à une telle utilisation, le cas échéant voir la rubrique « vos droits et recours »

TRANSFERTS

Le groupe FINALAIN met tout en œuvre pour garantir la sécurité des données physiques et électroniques (documenté dans notre CHARTE INFORMATIQUE D'UTILISATION DES N.T.I.C). Les destinataires de vos données, sont :

- Les personnes habilitées au sein du Groupe FINALAIN qui sont en charge de la gestion de ces traitements. Ceux-ci n'ont accès qu'aux seules données qui leurs sont nécessaires dans le cadre de leurs fonctions.
- Nos sous-traitants, en charge pour le compte du Groupe FINALAIN des opérations de marketing, d'opérations commerciales ou de statistiques et d'étude. Nous ne procédons à aucun transfert de données à caractère personnel en dehors de l'Union Européenne.

DURÉE DE CONSERVATION

Vos données sont conservées le temps strictement nécessaire afin d'apporter une réponse à votre demande. Lorsque ce n'est plus nécessaire, vos données personnelles sont supprimées ou rendues anonymes. Vos données à caractère personnel sont conservées pour des durées variables, selon que vous soyez client ou prospect du groupe FINALAIN. Nous utilisons ces critères pour déterminer la durée de conservation des données à caractère personnel en fonction du contexte et des finalités de chacun des traitements.

- Données nécessaires à la gestion des commandes et à la facturation : pendant toute la durée de la relation commerciale et dix ans au titre des obligations comptables.
- Données nécessaires à la réalisation des actions de fidélisation et à la prospection : pendant toute la durée de la relation commerciale et trois (3) ans à compter du dernier achat, ou à compter du recueil du consentement.

Au-delà de ces délais, vos données pourront être anonymisées ou supprimées.

VOS DROITS ET RECOURS

Vous disposez d'un droit d'accès à vos données, de rectification et d'effacement de vos données personnelles. Vous bénéficiez également d'un droit de limitation du traitement, d'un droit à la portabilité et d'un droit d'opposition. Vous pouvez exercer ces droits en nous contactant à l'adresse suivante :

FINALAIN

158 Rue des Epinettes - Zone Industrielle des Landiers Ouest

73290 La Motte Servolex

Email : dpo@jeanlain.com

Vous disposez de la possibilité de retirer votre consentement au traitement de vos données aux fins de prospection, et ce à tout moment :

- Par le biais d'un lien de désabonnement au sein des emails que vous recevez
- En faisant la demande à l'adresse mail : dpo@jeanlain.com

Vous disposez, enfin, du droit de définir les directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

Nous ferons le nécessaire pour répondre de manière satisfaisante à vos demandes. Si, pour quelque raison que ce soit, vous considérez que notre réponse n'est pas satisfaisante, nous vous informons que vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL.

*IOT : « INTERNET OF THINGS », système de connectivité du Freegônes

** : si techniquement applicable au véhicule